



## Avenant contrat de travail - forfait cadre

Par **Baudenette4989**, le **04/06/2024** à **09:59**

Bonjour,

J'ai récemment été embauchée en CDI dans une entreprise comme cadre.

Au moment de mes entretiens d'embauche, l'on m'a vendu un package intéressant, notamment en termes de congés, sans préciser le forfait cadre (heure ou jour) auquel je serai soumise. J'ai ensuite signé une promesse d'embauche, qui elle aussi ne précisait pas le type de forfait du contrat.

Je n'ai eu la présence d'esprit à aucun moment de demander le type de forfait cadre concerné...

Le jour de mon arrivée, j'ai eu la surprise d'apprendre que le package que l'on m'avait vendue au départ - j'ai su alors qu'il s'agissait du forfait cadre heure - était en cours de renégociation par les instances internes.

Mise au pied du mur, j'ai été largement incitée / mise sous pression pour accepter de passer au forfait jour. Ce qui impliquait de renoncer à 2 semaines de RTT, en échange d'une petite revalorisation salariale.

Je regrette aujourd'hui amèrement ce choix. Je constate en effet que leur volonté de me mettre au forfait jour est une porte ouverte à une grande charge de travail. Je regrette par ailleurs d'avoir renoncé aux congés et réalise que j'ai pas suffisamment renégocié mon salaire en conséquence.

Existe-t-il des recours possible pour tenter de repasser à ce qui était prévu initialement, à savoir un forfait cadre heure ?

Je suis encore en période d'essai, j'ai été embauchée à la mi-mai.

Merci d'avance de votre aide à ce sujet,

Par **janus2fr**, le **04/06/2024** à **12:47**

Bonjour,

Avez-vous signé la convention individuelle de forfait jours ? Si oui, je ne vois pas bien

comment vous pourriez exiger un autre type de forfait.

Par **Baudenette4989**, le **04/06/2024** à **13:29**

Effectivement, j'ai signé - un peu sous pression / contrainte - mon contrat en forfait jours. Je suppose donc qu'il est impossible de revenir en arrière...